

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-361

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-361 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à modifier les usages autorisés dans la zone Habitation H10-30.*

Conformément au décret numéro 799-2021 en date du 9 juin 2021, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

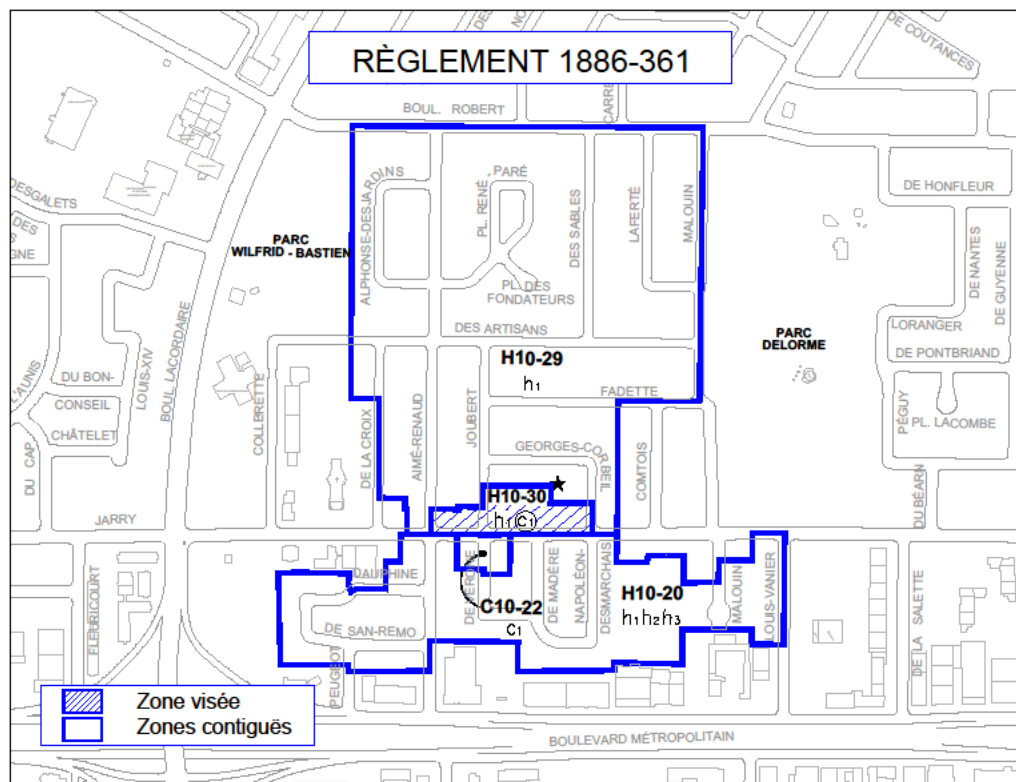
Cette consultation écrite se déroulera du **8 au 22 juillet 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sle.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**. Durant toute la période de la consultation écrite, les questions et commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront diffusés au fur et à mesure sur le site Internet de l'arrondissement.

Le premier projet de règlement vise la zone Habitation H10-30. Il est projeté de permettre la classe d'usage « Communautaire parc et récréation extensive (p1) » à même cette zone résidentielle existante dans le but d'aménager un parc public du côté nord de la rue Jarry, entre les rues Joubert et Georges-Corbeil.

Ce premier projet de règlement contient deux dispositions susceptibles d'approbation référendaire quant aux usages autorisés. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.

PLAN



Les documents relatifs au premier projet de règlement et les questions et commentaires qui seront reçus et les réponses qui seront fournies par l'arrondissement sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Montréal, le 7 juillet 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate